

ARRÊTÉ N° 20-012

PORTANT NOMINATION DU JURY POUR LA LICENCE SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- Vu le code de l'éducation,
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,
- Vu les statuts de l'établissement expérimental CY Cergy Paris Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration en date du 21 mars 2016 portant élection de Monsieur François GERMINET en tant que président de l'Université de Cergy-Pontoise,
- Vu les statuts de l'Institut libre d'éducation physique supérieur, Ecole Supérieure des Métiers du Sport et de l'Enseignement (lleps).

LE PRÉSIDENT DE l'UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE, EXERÇANT LES ATTRIBUTIONS DU PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1: Composition du jury

Le jury de validation de la licence sciences de l'éducation 2019-2020 est composé comme suit :

Président du jury : Bruno ROBBES (INSPÉ- Maître de conférences à CY Cergy Paris Université)

Membres du jury:

- Anissa BELHADJIN (INSPÉ)
- Pierre GÉGOUT (ILEPS)
- Christel POTIER (ILEPS)
- Philippe ROUDEN (ILEPS)

Article 2 : Durée

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature et prendront fin, au plus tard, au terme de l'année universitaire 2019-2020.

Article 3: Exécution

La directrice générale des services et l'agent comptable de CY Cergy Paris Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté sera transmis au Rectorat de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Fait à Cergy, le 15 janvier 2020

Le président de l'Université de Cergy-Pontoise, exerçant les attributions du président de CY

Cergy Paris Université

François GERMINET

Transmis au rectorat le : 20 janvier 2020

Publié le : 21 janvier 2020